

**MODIFICATION N° 2 DATÉE DU 23 MAI 2008
DU PROSPECTUS SIMPLIFIÉ DATÉ DU 25 SEPTEMBRE 2007, DANS SA
VERSION MODIFIÉE PAR LA MODIFICATION N° 1 DATÉE DU 31 OCTOBRE 2007**

Portefeuille Méritage actions canadiennes
Portefeuille Méritage actions mondiales
Portefeuille Méritage actions américaines
Portefeuille Méritage actions internationales
Portefeuille Méritage Conservateur
Portefeuille Méritage Modéré
Portefeuille Méritage Équilibré
Portefeuille Méritage Croissance
Portefeuille Méritage Actions
Portefeuille Méritage revenu Conservateur
Portefeuille Méritage revenu Modéré
Portefeuille Méritage revenu Équilibré
Portefeuille Méritage revenu Croissance
Portefeuille Méritage revenu Actions

(collectivement, les « Portefeuilles »)

Le prospectus simplifié daté du 25 septembre 2007, dans sa version modifiée par la modification n° 1 datée du 31 octobre 2007 (le « prospectus simplifié »), concernant les titres d'organismes de placement collectif des Portefeuilles est modifié de la façon suivante.

Les termes importants qui ne sont pas définis aux présentes ont le sens qui leur est attribué dans le prospectus simplifié.

Changement de gérant et de placeur

La Banque Nationale Groupe financier poursuit ses démarches annoncées en octobre 2007 visant la consolidation des activités de Services de placement Altamira Inc., le gérant des Portefeuilles, et celles de Services Financiers Altamira Ltée, avec celles de Placements Banque Nationale Inc., le gérant des Fonds Banque Nationale et des Fonds Omega.

Ainsi, le 1^{er} novembre 2008 ou vers cette date, l'on propose de fusionner Services de placement Altamira Inc. avec Services Financiers Altamira Ltée et Placements Banque Nationale Inc., et le nom de la société issue de la fusion sera Placements Banque Nationale Inc. La fusion est assujettie à l'approbation des organismes de réglementation.

À la suite de la fusion, Placements Banque Nationale Inc. sera responsable de la gestion des Portefeuilles et de la gestion et du placement des Fonds Altamira, tout en poursuivant ses activités à titre de gérant et de placeur des Fonds Banque Nationale et des Fonds Omega.

Changement du siège social du gérant

Dans le cadre de l'intégration des activités d'Altamira et de celles de la Banque Nationale, le siège social de Services de placement Altamira Inc. a été déplacé de Toronto vers Montréal, et ce, à compter du 20 mai 2008. Par conséquent, l'adresse du gérant des Portefeuilles est maintenant le 1100, rue University, 10^e étage, Montréal (Québec) H3B 2G7.

Droit de résolution

La législation sur les valeurs mobilières de certaines provinces vous confère un droit de résolution à l'égard d'un contrat d'achat de titres d'organismes de placement collectif, que vous pouvez exercer dans les deux jours ouvrables de la réception du prospectus simplifié, ou un droit d'annulation par rapport à toute souscription, que vous pouvez exercer dans les 48 heures de la réception de la confirmation de votre ordre d'achat.

La législation sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous permet de demander la nullité de votre contrat d'achat de parts ou d'actions d'un organisme de placement collectif et un remboursement ou des dommages-intérêts par suite d'opérations de placement effectuées avec un prospectus simplifié, une notice annuelle ou des états financiers contenant des informations fausses ou trompeuses sur l'organisme de placement collectif. Ces diverses actions doivent habituellement être exercées dans des délais déterminés.

Pour plus de renseignements, on se reportera à la législation sur les valeurs mobilières de la province ou du territoire pertinent et on consultera éventuellement un conseiller juridique